
**CENTRE NATIONAL DES
ENREGISTREMENTS (CNR) (EL SALVADOR)**
EN TANT
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ	<i>Inclus</i>
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE	<i>Information pas encore disponible</i>

RÉSUMÉ

**Office désigné
(ou élu)**

RÉSUMÉ**SV**

**CENTRE NATIONAL DES
ENREGISTREMENTS (CNR) (EL SALVADOR)**

SV

Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.1) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité
	En vertu de l'article 39.1)a) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Espagnol	
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées), texte éventuel des dessins, abrégé	
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)	
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non	
Taxe nationale :	Monnaie :	Dollar des États-Unis (USD)
	Taxe de dépôt: ¹	USD 57,14
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant	
Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT) :	Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale ^{2, 3}	
	Justification du changement du nom du déposant ³	
	Traduction de la demande internationale en trois exemplaires ³	
	Désignation d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié en El Salvador	
	Pouvoir si un mandataire est désigné	
	Fourniture, le cas échéant, d'un listage des séquences de nucléotides ou d'acides aminés sous forme électronique	
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout conseil enregistré en El Salvador	
L'office accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 49ter.2 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères applicables à ces requêtes.	

¹ Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

² Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

³ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.